

## Le 20 avril 1771 - Brayer du Barré au ministre.

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/145

A propos de ses projets aux Seychelles et sur la création d'une caisse pour les armateurs.

===

A l'Isle de France le 20 avril 1771

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser par les vaisseaux de Chine plusieurs observations dont les effets seraient avantageux à la colonie. J'ai eu aussi l'honneur d'annoncer à votre grandeur le succès de mon établissement des îles Séchelles, et d'en demander la jouissance si Sa Majesté n'en prenait pas possession à sa charge, de m'y mettre en défense avec les secours du gouvernement. J'ai eu hier deux heures de conversation à cet égard avec M. Poivre qui se dispose à me donner beaucoup de graines et de plantes, et principalement des pieds de muscade, de poivre, de cannelle et girofle ; M. Poivre m'a donné sa façon de les planter pour les faire réussir. Il m'a donné aussi plusieurs instructions sur mon voyage des Manilles, soit pour les plants à en rapporter, soit pour les différentes recherches à faire pour des nouvelles branches de commerce inconnues dans la partie des Philippines, soit pour engager les Espagnols à venir de relâche à l'Isle de France, soit entretenir avec eux une correspondance ouverte en [*illisible*]. Voilà, Monseigneur, le but de mon voyage [*3 mots illisibles*] de quoi enrichir les îles Séchelles, et en tentant une petite expédition à la Chine pour approvisionner les Isles de France et de Bourbon qui ont besoin.

Il m'est échappé, Monseigneur, de vous démontrer la facilité qu'il y aurait d'engager les lascars à venir s'établir à l'Isle de France pour l'utilité de la navigation, ce serait de leur accorder un terrain où ils feraient leurs pagodes, leur donner la liberté de leur religion, et de donner des ordres à ce qu'ils ne soient troublés par personne. Il est à présumer que ces égards les détermineront, et qu'on sera moins en peine de trouver des matelots au moment des armements qui se feront avec moins de dépense. Il serait également nécessaire, Monseigneur, que Sa Majesté établisse ici un trésorier ou une chambre dans laquelle les armateurs particuliers et connus pour avoir de quoi répondre, trouveraient des secours nécessaires pour des opérations dont ils donneraient connaissance et sur lesquelles, à leur retour de voyage, il serait fait une retenue qui rentrerait au profit de la caisse dont le fonds [*illisible*] le papier et ne coûterait rien au Roi. Cette même caisse pour remédier aux abus d'une quantité de bagnans établis dans le port, la plupart sans aveu, et que les noirs ne trouvent que trop souvent pour acheter les vols qu'ils font à leurs maîtres ; cette même caisse recevrait une somme de 1000 livres de ceux qui se feraient, et seraient obligés de se faire recevoir marchand pour avoir la liberté de vendre dans le port, alors bien des bagnans aimeraient mieux se rendre habitants et avoir deux noirs avec leurs 1000 livres. Les sommes que produiraient les réceptions des marchands seraient employées aux travaux du Roi et à l'établissement d'un hôtel de ville et d'un parlement.

Je m'estimerai très heureux, Monseigneur, si mes faibles idées peuvent me mériter l'honneur de votre bienveillance et de vos bontés.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Brayer du Barré

A l'Isle de France, le 20 avril 1771.

\* \* \*